



## Résiliation d' un achat sur plan

Par **jac1980**, le **22/03/2018** à **09:50**

Bonjour

Le 8/09 j' ai souscrit l achat d un studio sur plan avec versement de 4500 € livrable fin 2019 et signature chez le Notaire en novembre 2017

Depuis cette date la livraison est sans cesse retardée : d' abord 1er Trimestre 2020 , puis 2è trimestre ainsi que la signature d' abord janvier 2018 , puis Avril

Je n' aucune nouvelle de la date de la signature car le Notaire ne m' informe pas ni le promoteur : La Sagec

En tous cas les travaux n ont toujours pas démarré

Puis je résilier cet achat et récupérer ma caution ?

Merci de me répondre

Cordialement

J Mélia

Par **nan44**, le **29/07/2018** à **17:42**

bonjour,

en principe dans le projet d'acte de vente du notaire la date d'achèvement et de livraison sera indiquée. si celle ci diffère de celle indiquée dans le contrat de réservation, faites valoir qu'il s'agit du modification des conditions essentielles de la vente et que cette modification doit entrainer de nouveau la purge du délai de rétractation de 10 jours et rétractez vous